

# *Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE JOHNSON**

Lundi, le 19 décembre 2011 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ajournée du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 18h45.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin  
Messieurs les conseillers : Gérard Messier  
Adam Rousseau  
Yvon Larochelle  
Michel Frappier  
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale  
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 07 personnes présentes à cette séance.

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **RÉ-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

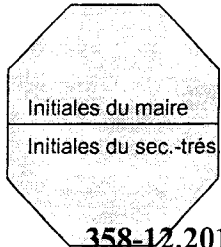
- 1.0 Ré-ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Entente de service avec la Société protectrice des animaux de l'Estrie;
- 4.0 Mandat à un notaire – acquisition de la rue des Mésanges;
- 5.0 Résolution décrétant l'ouverture de la rue des Mésanges;
- 6.0 Acceptation des frais – travaux au terrain balles;
- 7.0 Travaux d'électricité pour le panneau électronique;
- 8.0 Modules de jeux au terrain de balles;
- 9.0 Comptes soumis pour approbation;
- 10.0 Affaires nouvelles ;
- 11.0 Période de questions (15 minutes);

**357-12.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

**ADOPTION : 5 POUR**



## **Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton**

358-12.2011

### **ENTENTE DE SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'ESTRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance de l'offre de service de protection et contrôle des animaux du 15 décembre 2011 de la Société protectrice des animaux de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a annoncé à Madame Sylvie Blais, contrôleur de chiens, qu'elle met un terme au contrat d'engagement en date du 28 février 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte les détails de l'offre de service du 15 décembre 2011 de la SPA, effective à compter du 01 janvier 2012 pour une période de quatre ans au coût annuel de 5 100,00\$ excluant les taxes où un service continu est assuré pour la protection et contrôle des animaux se résumant ainsi :

- Vente de licences annuelles à 30,00\$ pour un chien stérilisé et à 40,00\$ pour un chien non stérilisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- Programme d'intégration des chats à compter de 2013 ;
- Vente de licences annuelles à 10,00\$ pour un chat stérilisé et à 20,00\$ pour un chat non stérilisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- Vente de licences annuelles à 20,00\$ pour un chat stérilisé et à 30,00\$ pour un chat non stérilisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**QUE** le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes ;

**ET QUE** cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec et à la cour municipale.

**ADOPTION : 5 POUR**

\*\*\*

Monsieur le conseiller Adam Rousseau arrive à 18h50.

### **359-12.2011 MANDAT A UN NOTAIRE – ACQUISITION DE LA RUE DES MÉSANGES**

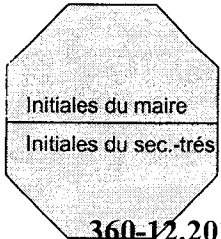
**CONSIDÉRANT** l'article 9 de l'entente relative à des travaux municipaux pour la nouvelle rue des Mésanges signée préalablement avec Monsieur Claude Sylvain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers *Monsieur le maire, Claude Sylvain, mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt dans ce sujet et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) de mandater Me Marie Marier à préparer et enregistrer la vente de la rue des Mésanges à la municipalité pour une somme de 1,00\$, laquelle rue des Mésanges est inscrite au lot 4 100 702 du cadastre du Québec;

**ET QUE** le maire suppléant, Monsieur Yvon Larochelle et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

**ADOPTION : 6 POUR**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, s'abstient de voter.



## **Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton**

360-12.2011

### **RÉSOLUTION DÉCRÉTANT L'OUVERTURE DE LA RUE DES MÉSANGES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par l'entente relative à des travaux municipaux pour la rue des Mésanges signée préalablement avec Monsieur Claude Sylvain, a confirmé son intention de procéder à la municipalisation de la rue des Mésanges;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sur cette rue sont complétés et que la municipalité a autorisé la signature du contrat d'acquisition de cette rue;

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat a été confié au notaire, Me Marie Marier, en vue de préparer cette acte;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics informe le conseil que les travaux s'avèrent conformes en partie, à l'exception des 2 recommandations suivantes à être effectuées par le propriétaire au printemps 2012 :

- le crâne du chemin doit être corrigé avec une couche de MG-20 pour donner une pente de 3%;
- les emprises de chaque côté de la rue devront être ensemencées afin d'éviter l'érosion et permettre une meilleure stabilisation des accotements;

**CONSIDÉRANT QU'**il y lieu de confirmer que cette nouvelle rue des Mésanges est sous gestion municipale aux fins de son entretien, incluant les 2 recommandations ci-dessus mentionnées à être effectuées par le propriétaire au printemps 2012;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers (*Monsieur le maire, Claude Sylvain, mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt dans ce sujet et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) de décréter que la rue des Mésanges est une voie publique au sens des articles 66 et suivants de la loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chapitre C-47.1) ;

**QUE** la municipalité procède à la gestion à ce titre à compter de ce jour ;

**ET QUE** la municipalité installe un panneau d'arrêt et la signalisation identifiant la rue des Mésanges.

**ADOPTION : 6 POUR**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, s'abstient de voter.

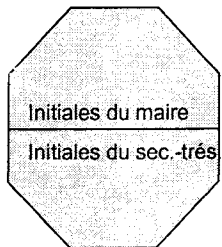
361-12.2011

### **ACCEPTATION DES FRAIS - TRAVAUX AU TERRAIN DE BALLE**

**CONSIDÉRANT QUE** lors du déplacement du panneau électronique, le coordonnateur loisirs a commandé des matériaux granulaires nécessaires pour installer le panneau à son nouvel emplacement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poteau de bois du champ centre a été déplacé mais que lors des manœuvres, le poteau s'est cassé et a dû être remplacé par un nouveau poteau de bois commandé la journée même par le coordonnateur loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poteau de bois cassé sera récupéré pour le parc des Hérons des Bernaches ;



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 42637 au montant de 233,55\$ incluant les taxes de Excavation R. Toulouse pour les matériaux granulaires ainsi que la facture 7237 de Gilles Côté Excavation Inc. au montant de 1 253,18\$ incluant les taxes pour un poteau de bois de 60 pieds livré;

**ET QUE** ces dépenses soient assumées par le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **362-12.2011 TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ POUR LE PANNEAU ÉLECTRONIQUE**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 285-10.2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coordonnateur loisirs informe le conseil municipal que les coûts reliés à la fourniture, l'installation et le raccordement d'un câble de contrôle multipaires armé avec gaine pour enfouissement dans le sol en référence au panneau électronique par Lignes Électriques F.J.S. sont de 2 300,00\$ excluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Lignes Électriques F.J.S. à effectuer les travaux pour que le panneau électronique du terrain de balles soit fonctionnel selon les détails de leur soumission du 07 décembre 2011 au coût de 2 300,00\$ excluant les taxes;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **363-12.2011 MODULES DE JEUX AU TERRAIN DE BALLEES**

**CONSIDÉRANT** les orientations 2012 du comité de loisirs ;

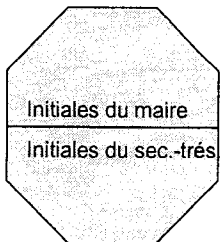
**CONSIDÉRANT** les recommandations du coordonnateur loisirs à l'effet de commander en 2011 les modules de jeux au terrain de balles afin de bénéficier d'un rabais de 35% ;

**CONSIDÉRANT QUE** les modules de jeux sont livrés et facturés en 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'une balançoire en acier 4 places avec sièges pour enfants ainsi qu'un tyrannosaure sur ressort à être installés au terrain de balles selon les détails de la soumission 1035155 de la compagnie Jambette ÉvoluJeux du 18 novembre 2011 au montant de 3 500,07\$ incluant les taxes ;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le poste budgétaire « Immobilisations », prévue au Budget 2012.

**ADOPTION : 6 POUR**



# *Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton*

## COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201100742 (I)			2011-12-20	786	BEAUVAIS VINCENT		226,41 \$
201100743 (I)			2011-12-20	18	L'ETINCELLE		97,48 \$
201100744 (I)			2011-12-20	21	RESSORTS CHARLAND		992,54 \$
201100745 (I)			2011-12-20	30	DEPANNEUR RENALD MORIN		372,85 \$
201100746 (I)			2011-12-20	33	ENTRETIEN MENAGER N.C.		86,59 \$
201100747 (I)			2011-12-20	41	PETITE CAISSE		123,83 \$
201100748 (I)			2011-12-20	51	BELL MOBILITE		163,52 \$
201100749 (I)			2011-12-20	53	SUPERIEUR PROPANE INC.		730,58 \$
201100750 (I)			2011-12-20	59	COOP DES CANTONS,		362,29 \$
201100751 (I)			2011-12-20	77	CENTRE DU TRAVAIL		200,00 \$
201100752 (I)			2011-12-20	83	ATELIER LE K		55,80 \$
201100753 (I)			2011-12-20	155	GABRIEL COUTURE ET FILS		33,70 \$
201100754 (I)			2011-12-20	167	EXCAVATION R. TOULOUSE &		2 380,07 \$
201100755 (I)			2011-12-20	185	LABORATOIRE		66,36 \$
201100756 (I)			2011-12-20	228	RESSORT DEZIEL INC.		12,66 \$
201100757 (I)			2011-12-20	298	EXCAVATION R. ST-PIERRE		4 078,52 \$
201100758 (I)			2011-12-20	300	SANI ESTRIE INC.		5 231,15 \$
201100759 (I)			2011-12-20	311	BRASSARD NORMAND 2006 INC		1 159,19 \$
201100760 (I)			2011-12-20	335	ENTREPRISES ANDRE		45,69 \$
201100761 (I)			2011-12-20	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE		27,01 \$
201100762 (I)			2011-12-20	356	PORTES DE GARAGE RUEL		210,76 \$
201100763 (I)			2011-12-20	364	SEAO		43,25 \$
201100764 (I)			2011-12-20	412	COOPERATIVE FEDEREE DE		1 140,86 \$
201100765 (I)			2011-12-20	484	PETROLES COULOMBE ET		1 181,72 \$
201100766 (I)			2011-12-20	485	GROUPE AST (1993) inc.		85,44 \$
201100767 (I)			2011-12-20	590	MONTY COULOMBE S.E.N.C.		203,92 \$
201100768 (I)			2011-12-20	610	RÉGIE DE LA GESTION DES		2 495,11 \$
201100769 (I)			2011-12-20	638	IMPRIMERIE PUBLIDIFFUSION		13,11 \$
201100770 (I)			2011-12-20	717	OUELLET SUZANNE		237,30 \$
201100771 (I)			2011-12-20	732	SANIKURE		1 612,04 \$
201100772 (I)			2011-12-20	813	EDUCEPERT		1 757,30 \$
201100773 (I)			2011-12-20	819	CONSTRUCTION ALAIN MORIN		2 221,54 \$
201100774 (I)			2011-12-20	820	TELMATIK		115,15 \$
201100775 (I)			2011-12-20	821	GILLES COTE EXCAVATION		1 253,18 \$
201100776 (I)			2011-12-20	822	BIJOUTERIE LUSSIER		96,50 \$
				208	Couvre-Sièges Sherbrooke		-10,30\$
<b>Total des chèques</b>							<b>29 103,12 \$</b>

### 364-12.2011 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 19 décembre 2011 au montant de 29 103.12\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

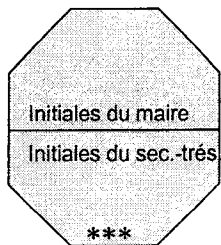
**ET QUE** la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

1<sup>o</sup> Monsieur Clément Chamberland demande si les dépenses au terrain de balles étaient prévues au 40 000,00\$? Monsieur le maire répond négativement. Des discussions s'en suivent.

### **365-12.2011 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h00.

### **ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

\_\_\_\_\_  
**Claude Sylvain, maire**

\_\_\_\_\_  
**Sylvie Champagne, directrice générale et  
secrétaire-trésorière**